



Angoulême

VOTRE BULLE
D'INSPIRATION



AUTONOMIE
SENIORS



REPAS À DOMICILE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême propose un service de portage de repas.

Une convention de partenariat est conclue avec le Groupement d'Intérêt Public Restauration de l'Angoumois, qui assure la production des repas ainsi que son portage au domicile des bénéficiaires.

Cette prestation est un outil essentiel dans le maintien des seniors à domicile, car, au-delà d'assurer un apport nutritionnel adapté aux besoins, elle permet également de lutter contre l'isolement avec le passage des agents en charge du portage.

Le déjeuner est constitué de 5 composants (entrée, viande ou poisson et son accompagnement, fromage, dessert). Le potage frais, servi en bol de 25 cl, ainsi que le pain de 50 g, sont optionnels.

Le dîner, en complément du déjeuner est également proposé. Il est composé d'un plat complet et d'un dessert, et permet les mêmes options que celle du repas du midi. La commande du dîner est conditionnée à celle du déjeuner.

Les repas sont conditionnés en barquettes micro-ondables.

Les repas couvrent la semaine, les weekends et jours fériés et sont livrés du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30. Les tarifs sont compris entre 7,17 € et 10,48 € pour le déjeuner et de 3,31 € à 6,07 € pour le dîner **(1)**.

Ce service, agréé service à la personne, permet de bénéficier d'une réduction ou de crédit d'impôts. Un agent du CCAS peut venir à votre domicile, lors de l'inscription, afin d'évaluer et analyser vos besoins.

(1) calcul en fonction des ressources, prise en charge possible par le Conseil Départemental, pour les personnes âgées relevant de l'aide sociale ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).



TARIFS PAR REPAS

À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

BARÈMES DE REVENUS MENSUELS PERSONNE SEULE	BARÈMES DE REVENUS MENSUELS COUPLE	TARIF DÉJEUNER TTC	TARIF DÎNER TTC
< ou = au montant ASPA* personne seule	< ou = au montant ASPA couple	7,17 €	3,31 €
> à ASPA jusqu'à 1206,99 €	> à ASPA jusqu'à 1707,99 €	8,27 €	4,41 €
1207 € à 1506,99 €	1708 € à 2007,99 €	9,38 €	5,51 €
Au delà de 1507 €	Au delà de 2008 €	10,48 €	6,07 €

* ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (à titre indicatif, au 1^{er} février 2024 : 1012.02 € pour une personne seule et 1571.16 € pour un couple).

La facturation des options est forfaitaire quel que soit le niveau de ressources des usagers.

Potage frais en bol de 25 cl : 0,67 €

Pain de 50 g : 0,15 €

Y a-t-il une condition d'âge et de résidence pour les bénéficiaires ?

Cette prestation s'adresse aux personnes résidant sur Angoulême :

- de plus de 60 ans
- en situation de handicap sans condition d'âge

● RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Service Autonomie Seniors : 37 rue du Moulin des Dames - 16000 Angoulême

Tél. : 05 45 37 53 30 - 06 12 74 30 16



angouleme.fr

